

E-LEARNING | OBLIGATION D'INFORMATION ET DEVOIR DE CONSEIL SOUS DDA

Comment exercer votre obligation d'information auprès de vos clients

2 HEURES, EN E-LEARNING

DDA

CODE : AMCE12

Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux du devoir de conseil pour pouvoir l'exercer dans les conditions prévues

Animée par

- COLLIN Marie
Présidente - Associée de la SAS spécialisée en Conseil et formation en Conformité,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Direction Commerciale ; Direction relation client ; Courtiers ; Agents Généraux d'Assurances ; Equipes de télévente / Vente à distance ; Tout opérateur en assurances (Compagnie d'assurance, Mutuelles, Courtiers, Institut de prévoyance, Agents, Bancassurance)
- Toute personne amenée à exercer une activité commerciale ou de conseil client dans le secteur de l'assurance ou être amené à contrôler la bonne réalisation de ce devoir de conseil.

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Travailler dans le secteur de l'assurance

Tarifs

- Tarif général 1 accès : 199,00 €HT

Existe aussi en présentiel

Voir la vidéo de présentation

Module 1 : DDA et les évolutions du « devoir de conseil »

- Comprendre le champ d'intervention de la DDA
 - Le renforcement et l'élargissement du devoir de conseil
 - Connaître les nouvelles obligations liées à la DDA
-

Module 2 : l'information précontractuelle

- Quelles sont les informations à communiquer à votre client/adhérent
 - L'IPID : ses objectifs, son contenu, les questions traitées, le rôle des acteurs du concepteur au distributeur
-

Module 3 : l'évolution du devoir de conseil

- Pratiques du devoir de conseil en France
 - Les modalités du conseil sous DDA
 - La transparence et les modes de rémunération sous DDA
 - Les contrôles opérés
-

Module 4 : évaluer ses acquis en fin de parcours

Dates

E-Learning

01-31/05/2021
01-30/06/2021
01-31/07/2021
01-31/08/2021
01-30/09/2021
01-31/10/2021
01-30/11/2021
01-31/12/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.